

# Rapport d'activité

## Année 2002

2002 a été une année contrastée, marquée à la fois par des avancées dans l'action de TI, tant au niveau international que sur le plan français, et par des déconvenues et de sérieuses inquiétudes sur le financement de TI (France).

L'année a été notamment marquée par l'ouverture au mois de janvier à Vienne, sous l'égide des Nations Unies, des négociations devant aboutir, si le calendrier est tenu, à la signature en décembre 2003 d'une convention anti-corruption engageant, pour la première fois dans ce domaine, des pays de toutes les parties du monde. L'assemblée générale de l'ONU avait demandé que les contributions des ONG soient prises en considération et TI a été invitée à présenter son point de vue. Les instruments régionaux ne sont pas pour autant périmés. La convention de l'OEA s'est dotée d'une procédure de suivi, qui lui manquait. La convention pénale du Conseil de l'Europe a atteint le nombre de ratifications requises pour entrer en vigueur, mais elle ne s'applique encore dans aucun grand pays. Après le lancement de l' « Initiative anti-corruption pour l'Asie Pacifique », adoptée fin 2001, l'Union Africaine a, de son côté, élaboré en septembre 2002 un projet de convention pour combattre la corruption, qui sera soumis aux chefs d'État en 2003 lors du sommet de Maputo.

De toutes les conventions de cette nature, celle qui, dans l'immédiat, intéresse le plus la France est celle de l'OCDE en date du 17 décembre 1997. Elle est à présent ratifiée par tous les signataires sauf l'Irlande. Elle est presque partout transposée en droit national, y compris, depuis 2002, au Royaume-Uni, après une intervention très active de notre section britannique. Elle a commencé à faire l'objet des examens sur place prévus dans sa procédure de suivi. Celui de la France est programmé pour 2003. L'assemblée annuelle de TI, tenue à Casablanca en octobre 2002, a demandé aux sections nationales d'intervenir auprès de leurs gouvernements afin d'assurer à l'OCDE les crédits nécessaires pour que tous les pays signataires aient été examinés dans un délai raisonnable. Notre association avait devancé ce souhait. Les décisions prises depuis lors devraient permettre d'assurer à l'avenir une cadence convenable, de cinq à sept pays par an.

En revanche, une enquête de TI conduite au début de 2002 dans quinze grands pays en développement et en transition a montré que cette convention demeurait très mal connue des opérateurs impliqués dans le commerce international. Dans les pays de l'OCDE, d'autre part, en France comme ailleurs, les poursuites judiciaires auxquelles elle pourrait donner lieu sont quasiment inexistantes. Elle comporte encore des brèches, qui sont identifiées, au moins en partie, mais non encore colmatées. La partie n'est donc pas gagnée à ce jour.

Les derniers indices publiés par TI en 2002 le confirment. L'indice de perception de la corruption (IPC) et l'indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) révèlent l'un et l'autre une situation préoccupante, qui n'a guère évolué depuis les précédents sondages – sauf une dégradation apparente dans le comportement des entreprises américaines – et où la France demeure médiocrement placée. Bien que TI rappelle régulièrement la portée limitée de ces indices lors de leur publication, ceux-ci font en France, de façon récurrente, l'objet de critiques excessives, voire injustifiées, que notre association est chaque fois obligée de réfuter.

\*  
\* \* \*

Reste que s'ils constituent un puissant instrument pour sensibiliser la population à l'étendue de la corruption et à son caractère endémique dans une grande partie du monde, ces indices sont trop grossiers pour aider un gouvernement à élaborer une politique propre à combattre ce fléau. Les enquêtes conduites ces dernières années, notamment par la Banque Mondiale, dans

divers pays en développement, sur la base de nombreuses interviews de fonctionnaires, de chefs d'entreprises et de ménages interrogés face à face, permettent un diagnostic beaucoup plus fin. TI (France) a entrepris d'examiner la faisabilité d'une pareille enquête dans un pays comme le nôtre. Elle a associé à sa réflexion les sections anglaise et allemande et estimé avec elles qu'il fallait se limiter à un secteur bien circonscrit, qui pourrait être celui des collectivités locales. Même ainsi l'opération se révèle délicate et fort coûteuse.

D'autres chantiers ont été ouverts. Une étude a été engagée sous la conduite d'un de nos membres, professeur de droit, qui, préside le Cercle des Comparatistes, pour comparer le régime de la preuve de la corruption dans plusieurs pays occidentaux. En droit français le fait générateur du délit est le pacte de corruption, dont l'existence est très difficile à démontrer. Du même coup, lorsque le législateur renforce la répression, comme il l'a fait en transposant la convention de l'OCDE, la question se pose de savoir si les nouvelles dispositions s'appliquent ou non aux actes de corruption qui reposent sur un pacte conclu avant leur promulgation.

Le président de TI (France) a d'autre part été appelé en fin d'année à faire partie du Conseil National du Développement Durable, créé dans le sillage de la conférence de Johannesburg. Cela devrait nous donner une occasion de faire admettre la lutte contre la corruption comme une composante nécessaire d'une politique de développement durable.

Notre association participe également depuis 2002 au cercle éthique du Centre National du Commerce Extérieur, qui veille à ne pas laisser les PME exportatrices à l'écart du mouvement de réflexion éthique, qui a jusqu'ici touché principalement des entreprises importantes. Elle est aussi invitée au groupe Afrique de cet organisme, particulièrement orienté vers le droit des affaires sur ce continent.

Elle a signalé au Parlement la création, à l'initiative d'un élu canadien, d'une association internationale de parlementaires pour lutter contre la corruption. Elle a assisté à la séance rassemblant à l'Assemblée Nationale, un certain nombre de parlementaires de l'Union Européenne, pour prendre une série de résolutions destinées à combattre le blanchiment, dans la ligne tracée par la mission que présidait Vincent Peillon.

\*  
\* \*

Les actions de formation restent un des chantiers permanents de l'association. Les cours entamés en 2001 dans une université de la région parisienne ont été poursuivis et reconduits pour une nouvelle année. Les interventions plus ponctuelles ont également été nombreuses, aussi bien dans des grandes écoles (École Nationale d'Administration, Institut d'Études Politiques, École Supérieure de Commerce de Paris, École Supérieure des Travaux Publics) que dans des établissements spécialisés comme le centre national de formation de la police. Un contact a également été pris avec l'INSEAD, conjointement avec un membre du secrétariat international. Enfin l'association n'abandonne pas l'idée de sensibiliser aux questions d'intégrité en affaires des élèves de l'enseignement secondaire ou primaire, dans le cadre de cours d'histoire ou d'instruction civique, par exemple.

A la présence auprès des étudiants fait pendant, au niveau professionnel, une participation à des conférences, colloques et séminaires dans les cadres les plus divers, allant par exemple, en 2002, d'un organisme officiel, comme l'Académie diplomatique, ou d'une grande manifestation publique, comme celle patronnée par Les Échos sous le nom de FEDERE, jusqu'à des associations d'anciens élèves, en passant par les assises d'une association de dirigeants d'entreprises ou le congrès annuel d'une association de fonctionnaires européens ou encore des organismes professionnels tels que le Conseil Français des Investisseurs en Afrique ou l'Académie de l'Eau. TI (France) organise aussi des conférences dans ses propres locaux (juge Courroye, bâtonnier Vatié). Ses interventions s'étendent parfois à des colloques hors de l'hexagone (Oxford) ou à des sessions en France d'organismes étrangers (Conference Board) ou encore consistent à organiser la participation à des manifestations en France de membres étrangers du réseau international de TI (Institut Aspen).

\*  
\* \*

De fait, l'activité de TI (France), bien qu'autonome, comporte de nombreux liens avec celle du secrétariat de Berlin ou d'autres sections nationales. Notre association a pris part non seulement, comme chaque année, à l'assemblée annuelle de TI, qui s'est tenue en 2002 à Casablanca, mais encore à une concertation permanente prenant, selon les cas, la voie électronique ou la forme de séminaires comme celui qui s'est tenu à Athènes à la fin de l'été sur la corruption dans le financement des partis et des élections. Elle reçoit des visiteurs étrangers et quelquefois de véritables délégations, comme celle qui est venue en fin d'année de Chine – la troisième – pour s'informer de la façon dont nous essayons en France de faire reculer la corruption.

Un de nos membres habitant Strasbourg a assuré l'intérim de la représentation de TI au Conseil de l'Europe après la démission, pour raison de santé, de celui qui en avait la charge.

L'adaptation du TI Source Book à l'usage des pays d'Afrique francophone, en gestation depuis plusieurs années, est sortie de presse en juillet 2002. Notre association s'est efforcée de faire connaître cet ouvrage dans les milieux intéressés, notamment par des émissions de radio à destination de l'Afrique et en en rendant compte dans sa lettre trimestrielle.

Elle a par ailleurs assuré la traduction française et participé à la diffusion des "Business principles for countering bribery", issus des travaux d'un groupe de travail international qui se réunissait à Londres depuis plusieurs années.

\*  
\* \*

*La Lettre de Transparence* demeure, pour la quatrième année, notre principal outil de communication. Poursuivant la mutation qu'elle avait amorcée en 2001, elle a abandonné les nouvelles ponctuelles du monde à la *TI Newsletter* de Berlin – devenue elle-même dans sa version française *TI G, La Gazette trimestrielle de Transparency International* – pour faire davantage de place à des articles de fond. Elle est, de ce fait, également devenue un instrument pédagogique largement utilisé dans nos interventions en milieu universitaire. Elle s'attache désormais à analyser, dans le domaine de la corruption, les évolutions législatives, les nouveaux accords internationaux, les décisions de justice ou les résultats d'enquêtes qui lui semblent significatifs. Elle propose parfois des réponses à des problèmes non résolus, comme elle l'a fait pour la complaisance maritime, quelques semaines avant que le naufrage du *Prestige* ne redonne à cette lancinante question un regain d'actualité

L'association cherche bien entendu aussi à s'exprimer dans d'autres organes de presse, qu'il s'agisse de journaux ou de revues, voire d'autres supports, tels que le bulletin d'une chambre de commerce ou l'annuaire édité par une collectivité publique. Elle le fait aussi par des émissions radiophoniques. Elle a redonné enfin une nouvelle impulsion à son projet de site internet. Elle a obtenu pour cela la promesse d'une aide financière du secrétariat international, fort nécessaire pour réaliser aujourd'hui ce projet.

\*  
\* \*

La situation et les perspectives financières de l'association se sont fortement détériorées à la fin de l'année 2002. Certes les dépenses se trouvent artificiellement gonflées par une écriture comptable annulant une plus-value latente sur titres de 1.700 €, enregistrée à tort dans le passé. Même diminué de ce montant, le déficit de l'exercice dépasse 14.000 € : il double par rapport à l'année précédente.

Cette opération d'ordre mise à part, les dépenses courantes de l'exercice s'élèvent à 82.700 € contre 78.800 € en 2001. L'augmentation tient en partie à des causes passagères, telles que la facturation tardive de cotisations sociales ou de prestations informatiques

concernant l'exercice précédent. Mais elle correspond aussi à des charges reconductibles, comme le recours à un cabinet comptable, qui était devenu indispensable,

Plus préoccupante est l'évolution des recettes : après une baisse importante en 2001, elles ont continué à décliner en 2002 pour tomber à quelque 68.400 €. Malgré quelques nouvelles adhésions, les cotisations de personnes morales, qui constituent notre principale ressource, sont en recul,.

Aussi bien les réserves de l'association ont-elles fondu. Au 31 décembre 2002 les fonds propres étaient tombés à 40.000 €. Et cela au moment où l'exercice 2003 s'annonce plus menaçant encore que le précédent, après la crise qui vient de frapper plusieurs sociétés parmi nos plus gros cotisants. C'est dire que la pérennité de l'association est en jeu à très court terme, alors même que l'utilité de son action est de mieux en mieux reconnue.

La faiblesse des moyens financiers limite les moyens humains. L'association fonctionne depuis quatre ans avec une seule personne appointée et il est moins que jamais possible de prendre en charge un deuxième salarié, même à temps partiel. Cette unique collaboratrice est certes très qualifiée, exceptionnellement polyvalente et d'un rare dévouement, mais elle est soumise à une tension qui ne saurait persister indéfiniment. En dehors d'elle, toute l'action repose sur des bénévoles. Plusieurs d'entre eux y apportent un concours important mais ils subissent, pour la quasi-totalité d'entre eux, des contraintes professionnelles ou personnelles qui priment sur leur engagement envers TI (France). L'association s'efforce de mettre tous ses membres en mesure de participer à son rayonnement. Elle leur a ainsi distribué, avec la convocation à la dernière assemblée générale, une "trousse d'informations" pour faciliter leurs contacts et nourrir d'éventuelles interventions dans les milieux qu'ils côtoient. L'arrivée récente ou prévue prochainement de quelques membres nouveaux, convaincus, fort compétents et relativement disponibles, devrait apporter un précieux renfort.

Il reste que le rétablissement rapide de l'équilibre des comptes est une condition impérative de survie. Les économies réalisables sont marginales. Elles ne sauraient en aucun cas dispenser d'un effort, à présent devenu urgent, pour collecter des ressources nouvelles.